INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

****

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 19 juin 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéo conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéo conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéo conférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéo conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéo conférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Est absent Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption des procès-verbaux des séances

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

6 Administration

6.1 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018

Formules Municipales No 5514-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6.2 Embauche d'agents de sécurité

6.3 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada

6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux

6.5 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2019

7 Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat

7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiers – Construction d'un bâtiment principal à toit plat

7.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 306, 16, avenue de Versailles – Rénovation extérieure au bâtiment principal

7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 223, 2, chemin des Deux-Lacs – Construction d'une pergola

7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 330, 86, chemin Dupuis – Agrandissement au bâtiment principal

7.6 P.I.I.A. – Lot 5 508 196, 6, avenue des Amiraux – Installation d'accessoires au bâtiment principal

7.7 P.I.I.A. – Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiers – Construction d'un bâtiment principal

8 Travaux publics

8.1 Embauche de personnel temporaire

8.2 Autorisation de signature – Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local

8.3 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2020-06-068

1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. ***ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES***

2020-06-069

2.1 ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mai 2020 avec dispense de lecture, en modifiant le 9e « considérant » pour remplacer le numéro 2020-684 par le numéro 2020-682.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-070

2.2 ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2020***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 mai 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2020-06-071

3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 juin 2020 au montant de 150 472.34 $ dont :

- 68 096.81 $ sont des comptes payés;
- 82 375.53 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS***

6. ***ADMINISTRATION***

2020-06-072

6.1 ***MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018***

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande;

ATTESTE que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-073 6.2 ***EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ***

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'agents de sécurité pour le Service de protection et la patrouille nautique;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort à titre d'agents de sécurité au Service de protection et à la patrouille nautique en tant que salariés à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-074 6.3 ***NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA***

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements municipaux ainsi que tout amendement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer les règlements suivants ainsi que tout amendement :

- le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;
- le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;
- la partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- le règlement sur les petits bâtiments;
- le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- le règlement sur les abordages;
- le règlement sur les bouées privées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-075 6.4 ***NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX***

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Laurianne Chenail et Monsieur William Rochefort à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019 :
  - Article 7;
  - Article 10;
  - Article 11;
  - Article 12;
  - Article 13;
  - Article 21.1;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-076 6.5 ***RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2019***

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire doit faire rapport aux citoyens, lors d'une séance du Conseil tenue au plus tard en juin de l'année suivante, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du Maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. ***URBANISME***

2020-06-077 7.1 ***DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 330, 86, CHEMIN DUPUIS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOIT PLAT***

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 330, soit le 86, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec un toit plat alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0611, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0004 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 3 juin 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis public invitant les gens à transmettre à la Ville leurs commentaires, approbations ou oppositions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0004 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-078 7.2 ***DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 495, 3, AVENUE DES VERDIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À TOIT PLAT***

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 495, soit le 3, avenue des Verdiers;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU2020-0610, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0003 pour la construction d'un bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 3 juin 2020 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis public invitant les gens à transmettre à la Ville leurs commentaires, approbations ou oppositions;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0003 pour la construction d'un bâtiment principal à toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-079 7.3 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 306, 16, AVENUE DE VERSAILLES – RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la rénovation extérieure du bâtiment principal du 16, avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'architecture;
- brochures démontrant les matériaux utilisés pour les portes, la porte de garage et le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0612, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation extérieure du bâtiment principal du 16, avenue de Versailles tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-080 7.4 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 223, 2, CHEMIN DES DEUX-LACS – CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'une pergola;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan projet d'implantation;
- photographies;
- exemple de pergola avec description des matériaux;
- brochure pour la rambarde;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0613, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une pergola tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-081 7.5 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 330, 86, CHEMIN DUPUIS – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal au 86, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'architecture;
- brochures pour les portes, les fenêtres et la porte de garage;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0614, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal au 86, chemin Dupuis tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-082 7.6 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 196, 6, AVENUE DES AMIRAUX – INSTALLATION D'ACCESSOIRES AU BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'accessoires (vert de pratique de golf, patinoire, barrière, cabanon) au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'aménagement;
- photographies;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0615, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, sauf pour la barrière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'accessoires (vert de pratique de golf, patinoire, barrière, cabanon) au bâtiment principal, aux conditions suivantes :

- le requérant devra s'assurer que la luminosité de la patinoire ne soit pas projetée directement ou indirectement à l'extérieur du terrain de façon à causer une nuisance au voisinage autant de la rue que du lac en aménageant le ou les écrans végétalisés requis, lequel ou lesquels écrans devront figurer sur un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel;
- le cabanon et le vert de pratique de golf devront être relocalisés de façon à s'éloigner des marges;
- la barrière n'a pas été traitée par le présent P.I.I.A.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-083 7.7 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 495, 3, AVENUE DES VERDIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan d'architecture;
- dépliants pour les portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0616, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. *TRAVAUX PUBLICS*

2020-06-084

8.1 *EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE*

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service des travaux publics envisagé pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Gilles Francoeur pour pallier au surcroit de travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Gilles Francoeur à titre de chauffeur-opérateur en tant que salarié temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-06-085

8.2 *AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL*

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRLL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRLL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☑ L'estimation détaillée du coût des travaux;
- ❒ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ❒ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

AUTORISE la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une demande d'aide financière qui sera déposée au volet AIRLL du PAVL;

CONFIRME son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. ***HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS***

9.1 Aucun sujet à traiter

10. ***CORRESPONDANCE***

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

2020-06-086 13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 34, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Liste des comptes payés
Au 19 juin 2020

Ville d'Estérel

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas	04-06-2020	10454	11 727.45 $
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	04-06-2020	10455	1 666.61 $
Mathieu Bouchard	04-06-2020	10456	1 121.01 $
Bruno Labelle	04-06-2020	10457	465.65 $
Réjean Charron	04-06-2020	10458	325.00 $
Croix-Rouge Canadienne	04-06-2020	10459	170.00 $
José Dauba	04-06-2020	10460	592.12 $
Dicom Express	04-06-2020	10461	24.71 $
Toromont CAT (Québec)	04-06-2020	10462	45.53 $
La Jardinière Ste-Agathe Inc.	04-06-2020	10463	139.70 $
Juteau Ruel Inc.	04-06-2020	10464	207.56 $
Rachel Landry	04-06-2020	10465	248.25 $
MRC des Pays-d'en-Haut	04-06-2020	10466	4 728.97 $
Multi-Recyclage S.D. Inc.	04-06-2020	10467	580.45 $
Pharmacie R. Carignan	04-06-2020	10468	10.90 $
Services de Café Van Houtte Inc.	04-06-2020	10469	150.63 $
Voizard, Voizard, S.E.N.C.R.L.	04-06-2020	10470	5 460.73 $
Ville de Sainte-Adèle	04-06-2020	10471	377.85 $
Justin Montpetit	04-06-2020	10472	240.00 $
Bell Canada	31-05-2020	Internet	500.14 $
Hydro-Québec	31-05-2020	Internet	601.16 $
Hydro-Québec	31-05-2020	Internet	954.86 $
Telus	31-05-2020	Internet	481.77 $
Mastercard Banque Nationale	31-05-2020	Internet	18.35 $
Ultramar Ltée	31-05-2020	Internet	819.02 $
Ultramar Ltée	31-05-2020	Internet	745.77 $
Bell Canada	31-05-2020	Internet	1.60 $
Bell Canada	31-05-2020	Internet	555.31 $
CARRA	31-05-2020	Internet	1 765.68 $
Fonds de Solidarité FTQ	31-05-2020	Internet	3 996.31 $
Hydro-Québec	31-05-2020	Internet	2 636.42 $
Revenu Québec	31-05-2020	Internet	272.66 $
Revenu Canada	31-05-2020	Internet	2 238.95 $
Revenu Canada	31-05-2020	Internet	4 623.53 $
Revenu Québec	31-05-2020	Internet	18 900.33 $
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-05-2020	Internet	701.83 $

Total payé **68 096.81 $**

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

Liste des comptes à payer
Au 19 juin 2020

Ville d'Estérel

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech soc. de Gestion de l'eau Inc.	19-06-2020	10474	1 666.61 $
B.M.R. Eugène Monette Inc.	19-06-2020	10475	1 534.26 $
Cadroporte manufacturier Inc.	19-06-2020	10476	2 259.26 $
Centre d'Auto Valiquette Inc.	19-06-2020	10477	871.97 $
COMAQ	19-06-2020	10478	666.86 $
Conception Électrique 2000 Inc.	19-06-2020	10479	757.86 $
Construction Parralèle	19-06-2020	10480	4 306.85 $
Distribution EauxMax Enr.	19-06-2020	10481	131.50 $
Entreprises PLG Lauzon Inc.	19-06-2020	10482	195.46 $
Effigiart Inc.	19-06-2020	10483	358.72 $
Équipe Laurence	19-06-2020	10484	11 422.77 $
Fournitures de Bureau Denis	19-06-2020	10485	401.15 $
Villemaire Pneus et Mécanique	19-06-2020	10486	1 227.92 $
GDG Environnement	19-06-2020	10487	30 804.68 $
Groupe Gagnon	19-06-2020	10488	51.74 $
Groupe Hémisphères Inc.	19-06-2020	10489	1 609.65 $
Isolations Isotech Inc.	19-06-2020	10490	1 810.86 $
Jaguar Média	19-06-2020	10491	160.96 $
La Jardinière Ste-Agathe Inc.	19-06-2020	10492	463.25 $
L.L. Réparation de petits moteurs	19-06-2020	10493	99.42 $
Centre de location GM Inc.	19-06-2020	10495	345.08 $
Machinerie Forget	19-06-2020	10496	391.99 $
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	19-06-2020	10497	782.33 $
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-06-2020	10498	568.57 $
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	19-06-2020	10499	517.22 $
Photocopies Ste-Adèle	19-06-2020	10500	55.42 $
Pompe & Plomberie du Nord	19-06-2020	10501	15 401.51 $
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	19-06-2020	10502	402.41 $
Sani-Dépôt	19-06-2020	10503	129.76 $
J. Riopel et Fils Inc.	19-06-2020	10504	438.21 $
Sani-Nord	19-06-2020	10505	245.00 $
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	19-06-2020	10506	983.87 $
Ville de Sainte-Adèle	19-06-2020	10507	472.32 $
Cie Extermination Chomedey Inc.	19-06-2020	10508	402.41 $
Esthétique d'Auto Ste-Agathe	19-06-2020	10509	437.68 $

Total à payer **82 375.53 $**

Nadine Bonneau
Trésorière